



HÉRITAGE MONTRÉAL

Notes sur le projet de règlement PR 08-002
Projet de convention concernant la location de l'emplacement
de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada
dans le parc du Mont-Royal
Consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal
Présenté le 29 octobre 2008

Table des matières

- 1. Présentation d'Héritage Montréal**
 - a. Mission
 - b. Définitions de référence
 - c. Principes d'évaluation
 - d. Préparation du mémoire

- 2. Évaluation du projet de convention**
 - a. Enjeux patrimoniaux
 - Le patrimoine aménagé et paysager
 - Le patrimoine bâti et historique
 - b. Selon les principes d'Héritage Montréal
 - Pertinence et recevabilité.
 - Patrimoine et contexte urbain
 - Processus
 - Innovation et créativité
 - Durabilité et valeur dans 25 ans

- 3. Attentes et recommandations d'Héritage Montréal**
 - a. Attribution des revenus de location supplémentaires
 - b. Atténuation créative de la présence de la tour
 - c. Explication et justification publique permanente de la tour
 - d. Amélioration des évaluations de projets en secteur patrimonial

1. Présentation d'Héritage Montréal

a. Mission

Héritage Montréal est un organisme indépendant et non-partisan. Il a été créé dans le but de « *Promouvoir et encourager la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des collectivités de la province de Québec* » (Lettres patentes, 15 octobre 1975). Nous regroupons des membres reflétant la diversité de la communauté montréalaise. Outre les volets administratifs liés à sa gestion d'organisme, Héritage Montréal agit dans deux champs principaux soit :

- i. **Éducation** : sensibiliser et informer la population et les décideurs publics ou privés à la richesse du patrimoine montréalais et aux enjeux de conservation dans une ville vivante.
- ii. **Représentation** : promouvoir une prise de décisions pertinentes et l'excellence des pratiques en matière de conservation du patrimoine, d'aménagement / développement urbain et de consultation / participation publique.

b. Définition inclusive du patrimoine urbain

Héritage Montréal emploie une définition fondée sur ses textes fondateurs, sur l'expérience qu'il a accumulée, notamment en par ses actions pour améliorer la protection et la mise en valeur du mont Royal, sur la réalité montréalaise et sur des références nationales et internationales dont la *Déclaration québécoise du patrimoine* (2000), les termes de l'*Initiative canadienne des lieux patrimoniaux* et les textes de l'ICOMOS et de l'UNESCO. Nous identifions cinq types de patrimoine localisables et associés à champs de connaissance et d'action :

- i. **Le construit** (constructions individuelles, œuvres d'art, aménagements, ouvrages de génie civil)
- ii. **Le paysage** (vues, silhouette, topographie, caractères, repères, échelles, ensembles architecturaux, parcours)
- iii. **Le mémoriel** (usages, coutumes ou rituels associés aux sites ou bâtiments, lieux de mémoire, toponymie)

- iv. **L'archéologique** (traces témoignant d'activités passées, vestiges enfouis, marques sur les constructions)
- v. **Le naturel** (sites des règnes minéral, végétal et animal)

Par ailleurs, constatant l'intérêt de se doter des références pour guider les pratiques, Héritage Montréal a proposé certaines définitions à l'occasion de la consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal*. Nous reproduisons ici des extraits de notre mémoire du 28 avril 2008 sur ce sujet.

*(...) **Protection** : Action visant au maintien des éléments significatifs et caractéristiques du patrimoine du mont Royal, en prévenant les effets des différentes menaces d'origine naturelle et humaine – intempéries, usages incompatibles, projets immobiliers ou d'aménagement, sinistres, oubli, actes violents – auxquelles ils sont exposés.*

(...)

***Mise en valeur** : Action supplémentaire et subordonnée à la protection visant à expliquer, voire souligner ou renforcer les éléments significatifs et caractéristiques du patrimoine mont Royal pour accroître sa contribution à la vie collective et le bénéfice de ses différents usagers actuels et futurs.*

(...)

***Conservation** : Ensemble des actions ou des processus de documentation, de gestion, de contrôle, de protection, de sécurisation, d'utilisation adéquate, d'entretien préventif, de réparation ou de réhabilitation visant à sauvegarder les éléments construits ou naturels du mont Royal dans leur intégrité et leur authenticité afin d'en prolonger l'existence physique et la contribution à la valeur patrimoniale du mont Royal. (...)*

Héritage Montréal considère la protection comme une pratique active et créative associée à la connaissance et à la reconnaissance du patrimoine et des limites de sa capacité à subir des transformations sans perdre sa valeur. Elle compte sur l'action des protecteurs réels que sont les détenteurs de biens patrimoniaux et les instances publiques habilitées à arbitrer l'intérêt collectif pour le patrimoine et l'exercice de droits privés. L'efficacité de cette protection découle de la capacité des protecteurs d'agir dans l'intérêt du patrimoine, au-delà de leurs propres intérêts. Cette hiérarchie des intérêts en faveur du patrimoine n'est pas toujours acquise, notamment lorsque les instances publiques tirent leurs revenus de l'exploitation du patrimoine ou du domaine public comme c'est le cas dans le présent dossier.

c. Principes

En 2006, l'Assemblée générale d'Héritage Montréal endossait l'énoncé des valeurs que l'organisme projette dans ses activités et interventions (voir www.heritagemontreal.org). Il se résume ainsi :

- i. **Une définition englobante du patrimoine et de la conservation** (dimensions et définitions ci-haut; biens répertoriés formellement ou non; action sur le contexte physique, culturel et social encourageant le maintien et le bon usage du patrimoine; conception dynamique et responsable du patrimoine et de sa protection)
- ii. **Une responsabilité collective et des acteurs à mobiliser** (concertation des secteurs publics, privés, associatifs et académiques; devoir d'exemplarité des propriétaires publics de patrimoine; moyens pour assurer le succès de la conservation comme action partagée)
- iii. **Des façons de faire respectueuses fondées sur la pertinence, la connaissance et la créativité** (valorisation de l'action préventive; renvoi vers les promoteurs du fardeau de la preuve généralement subi par le patrimoine)

Dans le cadre des réflexions actuelles sur le développement urbain durable à Montréal, Héritage Montréal a énoncé des principes d'excellence. Ils ont été publiés dans *Le Devoir* le 25 janvier 2008 et exposés à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain le 31 janvier 2008 et se résument comme suit :

- i. **Recevabilité et pertinence** (réponse aux besoins collectifs; capacité d'accueil du site aux plans symbolique, patrimonial, physique, social, fonctionnel)
- ii. **Prise en compte du contexte urbain et humain** (patrimoine et caractère, échelle, compatibilité des usages, promenabilité)
- iii. **Exemplarité, inclusivité et crédibilité du processus** (relation avec les parties et citoyens intéressés, expertise, indépendance,
- iv. **Innovation** (caractère novateur et inspirant de la solution proposée, aspects créatifs unissant intérêts collectifs et particuliers)

- v. **Durabilité** (bilan anticipé du projet 25 ans après sa réalisation, contribution au patrimoine et à la qualité de ville des générations futures)

d. Préparation du mémoire

Le présent mémoire a été préparé sous la responsabilité du Comité Patrimoine et Aménagement (COPA) d'Héritage Montréal. Son contenu repose sur les principes et positions passées de l'organisme. Il a aussi bénéficié des réflexions menées par Héritage Montréal depuis plus de 20 ans sur la protection et la mise en valeur de l'ensemble patrimonial que constitue le mont Royal et sur la réalisation de projets publics et institutionnels, notamment dans le domaine de la santé et de l'enseignement supérieur, en cohérence avec les principes de conservation et d'amélioration du patrimoine urbain à Montréal.

2. Évaluation du projet

a. Enjeux patrimoniaux

Depuis plus de 30 ans, Héritage Montréal œuvre spécifiquement pour améliorer la protection et la mise en valeur des emblèmes et ensembles patrimoniaux de la métropole dont le mont Royal et sa silhouette comme élément fondateur et repère symbolique du paysage identitaire montréalais. Cet intérêt s'exprime par la production de documents et de mémoire et une participation à un grand nombre de réflexions, de concertations et de consultations sur le sujet. Héritage Montréal a aussi répondu positivement à l'invitation du Maire de Montréal de joindre la Table de concertation du Mont-Royal et a assumé la co-présidence de son groupe de travail sur le patrimoine bâti et historique parmi lequel fut inclus la dimension architecturale et culturelle du paysage.

En 1985, Héritage Montréal et Sauvons Montréal alertaient la population montréalaise au projet de construction d'une tour de télécommunication de 300m qu'élaboraient secrètement l'administration de la Ville de Montréal et un important bureau d'ingénieurs montréalais. L'indignation et la mobilisation qui s'ensuivirent sont à l'origine de la fondation de l'organisme *Les amis de la montagne* et, bien entendu, de la démarche moderne et actuelle de protection du mont Royal dont la création du site du patrimoine par la Ville de Montréal, le classement de l'arrondissement historique et naturel par le gouvernement du Québec suite à une initiative patiente d'Héritage Montréal et la préparation d'un projet de *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* par la Ville de Montréal avec le concours de la Table de concertation du Mont-Royal. Cette indignation populaire découlait presque exclusivement de l'impact de cette éventuelle construction sur le paysage identitaire et sur la silhouette emblématique du mont Royal. Nous insistons sur cette dimension qui semble reléguée au second plan dans le présent dossier après les considérations de santé publique exprimées par des normes canadiennes et les considérations d'environnement et de biodiversité qui motivent actuellement la Ville de Montréal dans son plan pour le mont Royal.

Héritage Montréal maintient cependant son intérêt premier pour le paysage et le patrimoine dans ce dossier et ce, sans négliger les enjeux liés aux ondes elles-mêmes qui semblent adéquatement gérés par les normes et mesures en place. À ce titre, nous considérons que le paysage est le principal patrimoine affecté par cette structure et qu'en conséquence, il devrait être le bénéficiaire premier, voire unique, des ressources additionnelles générées par le bail.

Nous distinguons ici deux enjeux patrimoniaux :

- **Le patrimoine aménagé et paysager :**

Le site en question se caractérise par sa participation au paysage et à la silhouette emblématique du mont Royal et son rôle dans l'œuvre majeure d'architecture du paysage que constitue le parc du Mont-Royal, réalisé au 19^e siècle selon le concept d'aménagement de Frederick Law Olmsted. Ce dernier a organisé le parc par un réseau harmonieux de cheminements permettant le dépaysement des usagers et la découverte des vues et des paysages sur la ville et la vallée, notamment en prévoyant certains aménagements pour le secteur sommital où se trouvent aujourd'hui les antennes. C'est donc le paysage patrimonial et le patrimoine aménagé qui subissent les premiers impacts associés à la présence de la tour de télécommunication, ses accès et ses installations accessoires – dans leurs formes actuelles et dans celles à venir, augmentées dans le cadre du projet à l'étude.

La documentation du projet apparaît silencieuse sur cette dimension pourtant essentielle du dossier et n'offre guère d'évaluations ou de simulations permettant d'apprécier les impacts des modifications proposées dans le paysage du mont Royal. Nous apprécions que les documents et les représentants de la Société Radio-Canada nous aient expliqué en détail l'origine de la décision de peindre la tour en rouge et blanc plutôt que d'y installer des éclairages stroboscopiques pour répondre aux normes de Transport Canada. Nous notons aussi les généreux renseignements sur les grues mobiles qui lèveront les nouveaux équipements sur la tour. Cependant, les termes « patrimoine », « paysage », « impact visuel », ou même « hauteur » ne figurent pas dans le projet de convention ni dans la présentation du projet par la Ville de Montréal qui se concentre sur les aspects financiers. Seul le Conseil du patrimoine, dans son avis du 29 août 2007, fait référence aux impacts possible sur le concept d'aménagement paysager par Olmsted et indique que la tour atteint – « ... une hauteur de 111,9m ne pouvant être dépassée... » Cette donnée est pourtant significative dans un secteur patrimonial comme celui-ci, du moins autant que les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques. Il semble que l'a priori patrimonial découlant des engagements et des obligations de la Ville de Montréal ait été négligé.

- **Le patrimoine bâti et historique :**

On ne peut présumer de la non-valeur de la tour de télécommunication en tant qu'imposante structure

autoportante conçue et réalisée il y a près de 50 ans pour répondre à diverses contraintes techniques dont celle d'une implantation minimale par respect pour le parc. De même, on ne peut présumer de sa non-valeur historique considérant qu'elle témoigne de la volonté de progrès en communication dans une société en modernisation ou de la diffusion d'émissions Radio-Canadiennes ou autres qui ont marqué la mémoire ou l'imaginaire collectif.

Plusieurs exemples étrangers d'intérêt patrimonial démontré rappellent qu'une telle construction mérite qu'on évalue plus objectivement son intérêt patrimonial. À Moscou, la tour Choukhov (1919-1922; 160 m) est une œuvre exceptionnelle de l'ingénieur Vladimir Choukhov qui l'a conçue avec une ossature légère en toile d'araignée. À Barcelone, la Torre Telefonica (1989-1992; 136 m) a été conçue par l'architecte Santiago Calatrava pour les Jeux olympiques de 1992 et est devenue un emblème qui participe à la réputation mondiale de cette ville. En 2004, les installations et les antennes de la station de radio suédoise de Varberg ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme témoin de l'évolution technologique des communications.

Héritage Montréal ne prétend pas que la tour de télécommunication de la Société Radio-Canada sur le mont Royal présente un tel intérêt. Mais, on ne peut conclure qu'en n'en a aucun sans une évaluation méthodique et fondée. Malheureusement et malgré le fait qu'on se situe dans un secteur patrimonial reconnu, la documentation produite par les promoteurs de ce projet de convention, ne nous apporte aucune information qui permette de fonder une opinion positive ou négative sur cette dimension. On comprend des réponses obtenues en séance d'information que cette tour fut la première en fonction au Canada et semble se distinguer par sa conception de structure autoportante alors que la plupart des autres installations semblables au Canada sont haubanées mais on ne connaît même pas les concepteurs. Ce silence d'information apparaît comme l'indice d'une attention réduite pour les créations humaines sur la montagne, y compris celles des ingénieurs, principalement civils, qui s'y sont parfois illustrés.

b. Selon les principes d'Héritage Montréal

- i. **Pertinence et recevabilité** : Héritage Montréal présume de la bonne foi des parties dans ce dossier et ne manifeste pas d'a priori d'irrecevabilité de la proposition. Toutefois et comme c'est le cas depuis des décennies, la tour est

justifiée par des raisons techniques bien compréhensibles qui la rendent inévitable dans le monde contemporain. Or, la Société Radio-Canada n'a pas déposé d'étude qui dresserait le bilan des alternatives possibles au maintien de la tour actuelle sur le mont Royal. Nous rappelons aux commissaires et aux parties à ce projet de convention que la protection actuelle du mont Royal, gagnée par les efforts des citoyens et d'organismes indépendants dont Héritage Montréal, découle d'une proposition de tour géante et que si Radio-Canada ne pouvait compter sur le fait que sa tour existe, il lui serait impensable de la réaliser en 2008 faute d'acceptabilité sociale pour l'installation d'un tel équipement conçu avec si peu de sensibilité à son environnement et paysage patrimonial. On peut donc dire que la tour existe en situation de droits acquis moral sinon juridique et, qu'à ce titre, son amplification doit être limitée et ce, d'autant plus qu'elle se fait sans considération de paysage et d'architecture.

- ii. **Patrimoine et contexte urbain** : Le projet ne s'interroge nullement sur l'impact de la tour et de ses futurs agrandissements sur le patrimoine et sur le paysage emblématique du mont Royal. Les documents consultés sur www.ocpm.qc.ca ne présentent aucune analyse visuelle ou contextuelle, diurne et nocturne, et les seuls dessins consultables sont des dessins techniques d'installation de modules d'antennes. Par ailleurs, les documents déposés et les réponses aux questions que nous adressions aux promoteurs du projet ne nous ont pas permis de déterminer si la tour de communication actuelle possède ou non de valeur patrimoniale intrinsèque comme ouvrage de génie civil, structure autoportante ou installation pionnière dans l'histoire nationale des télécommunications.
- iii. **Processus** : Héritage Montréal note avec intérêt que l'objet de cette consultation soit un projet d'entente contractuelle entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada en vertu d'articles particuliers la charte de la Ville, et qu'il soit soumis à une consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Nous apprécions également que le Conseil du patrimoine de Montréal ait pu fournir un avis sur le projet avant ladite consultation publique et que son avis, daté du 29 août 2007, soit joint à la documentation accessible, l'absence de tels avis ayant été remarquée lors de récentes consultations comme celle sur le projet de chemin de ceinture. La nature administrative et financière de cette convention explique sans doute l'accent mis dans la présentation et l'évaluation du projet

soumis à la consultation publique sur les loyers et conditions afférentes à l'occupation du domaine public du parc Mont-Royal par la Société Radio-Canada. Ce processus de négociation ne devrait pas faire abstraction de la reconnaissance de l'importance patrimoniale de ce territoire protégé par un décret du gouvernement du Québec et par de nombreux travaux de la Ville de Montréal et des organismes comme le nôtre, dont la préparation d'un projet de Plan de protection et de mise en valeur récemment examiné par une consultation publique de l'Office. En ce sens, le processus ne saurait être exemplaire ni complet sans une véritable évaluation préalable des enjeux et des impacts patrimoniaux, y compris les impacts paysagers puisque le paysage est une dimension fondamentale de ce patrimoine. Sans négliger l'important progrès accompli dans l'établissement d'un loyer qui correspond mieux à la valeur du privilège consenti à la Société Radio-Canada, l'absence d'une telle évaluation prévient une prise de décision fondée sur une appropriation véritable et complète des enjeux que soulève ce projet.

- iv. **Innovation** : La principale innovation dans ce dossier semble résider dans la compensation majorée pour mieux correspondre à la valeur du privilège consenti par la Ville de Montréal à la Société Radio-Canada pour installer un équipement qui ne semble pas avoir été conçu avec une attention particulière à ses impacts paysagers ou patrimoniaux.

Pourtant, ce projet pourrait être l'occasion d'amélioration réelle de la situation quant à la présence de la tour dans le paysage. Il aurait été opportun de mener une réflexion avec des concepteurs talentueux – on en connaît plusieurs à Montréal – pour imaginer des interventions qui tiendraient compte de la reconnaissance contemporaine de l'enjeu patrimonial et permettraient d'atténuer ou de transformer la présence de ce géant prétendument temporaire qui domine le paysage en attendant que les technologies ou la dégradation naturelle de sa structure n'amènent son remplacement ou son élimination.

- v. **Durabilité et valeur dans 25 ans** : Héritage Montréal s'intéresse au patrimoine dans le Montréal d'aujourd'hui ainsi qu'à la contribution des aménagements et constructions contemporaines à la qualité de ville dont bénéficieront les prochaines générations montréalaises en proposant aux promoteurs d'anticiper la valeur urbaine, sociale, architecturale ou emblématique 25 ans après la

réalisation de leur projet. Dans le cas de la tour de télécommunication actuelle, le projet de convention porte sur les 15 prochaines années et l'on pourrait au moins savoir ce qu'anticipent les promoteurs de la convention pour son échéance, ce que la documentation ne permet pas de comprendre. Devant ce vide, on s'interroge sur la capacité de la Ville de Montréal de mettre de côté un revenu potentiel important pour trouver une solution véritable qui mette la priorité sur le paysage emblématique du mont Royal et le patrimoine aménagé du parc. Un exemple patent dont nous tirons des enseignements pour formuler cette interrogation est celui des grands stationnements qui accaparent le paysage d'une partie du parc, aux abords de la maison Smith, et que la Ville de Montréal résiste toujours à réduire en nombre et en surface compte tenu des revenus qu'ils génèrent et dont la Ville est dépendante.

D'autre part, Héritage Montréal observe que la tour actuelle aura 50 ans en 2010 et que nous ne disposons pas d'information sur la durée de vie utile et la durabilité physique de cette structure. Gardant à l'esprit la durabilité variable des infrastructures modernes soit disant permanentes réalisées à l'époque ce qu'illustre le cas de l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance à l'entrée ouest du parc du Mont-Royal, il est justifié de s'interroger sur son cycle de vie utile à venir, notamment en termes de besoin de réfection de la peinture et de l'ossature métallique. Ces aspects ne sont pas couverts par l'entente qui prévoit que la Société Radio-Canada pourra modifier à son gré les équipements techniques et procéder à certains travaux d'entretien. À terme de l'entente, il serait pertinent de considérer que la démolition de la tour soit modulée pour permettre le maintien de certaines parties de sa structure dans le but de les intégrer à l'offre d'observatoires publics dans le parc s'inspirant ainsi des propositions contenues dans le plan d'Olmsted pour ce secteur. Ce genre d'anticipations devrait être intégré au projet.

3. Attentes et recommandations d'Héritage Montréal

Héritage Montréal n'attend pas de la présente consultation qu'elle conduise à l'élimination de la tour de télécommunication de la Société Radio-Canada actuellement sur le mont Royal depuis 1960 compte tenu de la nécessité de maintenir, dans une société comme la nôtre, une infrastructure fonctionnelle de communication et des échéances trop courtes de la convention actuellement en vigueur qui ne permettraient pas la mise en place d'une solution alternative satisfaisante. Par contre, nous espérons que la consultation publique permette tant de bonifier ce projet que de faire progresser la gestion et la protection du territoire patrimonial du mont Royal et, incidemment, de l'ensemble des territoires patrimoniaux sous la responsabilité de la Ville et de l'Agglomération de Montréal.

a. Attribution des revenus de location supplémentaires :

Le projet de convention précise que la Ville de Montréal déclare unilatéralement que les sommes découlant de l'application de cet accord « *seront dédiées exclusivement à la protection de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* ». Or, on a constaté à l'examen du projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, que la Ville ne disposait pas d'une définition claire de ce qu'elle entend par « protection » et qu'elle confond souvent les véritables mesures de protection avec certains de ses projets d'amélioration; par exemple, ceux consacrés à la biodiversité.

Comme l'impact de cette tour porte principalement sur le patrimoine paysager, Héritage Montréal s'attend à ce que la compensation financière majorée obtenue par cette convention aille au patrimoine paysager et non à des projets ou éléments comme la biodiversité promue par la Ville de Montréal, dont la contribution au patrimoine paysager n'est pas démontrée, au contraire.

b. Atténuation créative de la présence de la tour :

La présente consultation doit permettre d'affirmer clairement que la présence de l'actuelle tour de télécommunication, conçu sans souci d'intégration ou de qualité architecturale, résulte d'un privilège temporaire concédé à la Société Radio-Canada en attendant son remplacement par une nouvelle technologie ou par une installation qui contribue véritablement au caractère

emblématique de la silhouette de la montagne sans nuire à l'important patrimoine constitué par le parc du Mont-Royal, œuvre majeure d'Olmsted.

Héritage Montréal attend donc de la présente consultation publique qu'elle amène la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada à œuvrer de concert avec la communauté montréalaise pour que l'indifférence actuelle de la tour à son environnement patrimonial, laisse place à une réelle attention et à des gestes concrets pour améliorer la situation. À défaut de réaliser des antennes d'une qualité architecturale exceptionnelle comme celle de Barcelone, les exemples de l'éclairage soigné de la Tour Eiffel, autre structure métallique décriée jadis pour son insensibilité à un paysage urbain emblématique, et du *moulin à images* du créateur Robert Lepage, marquant le 400^e anniversaire de la fondation de la Ville de Québec, montrent qu'il est envisageable de traiter cette tour avec créativité pour en atténuer la présence au lieu de n'en faire qu'une expression brutale de normes plus sensibles aux lois de la gravité qu'aux lieux réels et culturels où elles s'inscrivent. Nous nous attendons donc à ce que le titre de *Montréal, ville UNESCO de design* et la grande réputation de Radio-Canada pour la créativité de ses émissions permettent d'atténuer la présence de cette tour qui ne semble actuellement qu'une réponse technique, voire brutale à des normes déshumanisées et insensible au génie d'un tel lieu.

c. Explication et justification publique permanente de la tour :

Force est de constater que la tour constitue une enclave interdite et un objet cyclopéen en acier rouge et blanc, sans concepteur reconnu, au sommet d'un espace public savamment planifié par un des fondateurs de l'architecture du paysage de l'ère moderne, pour être consacré à la promenade et à l'appréciation des paysages. Nous comprenons que les règles de sécurité préviennent un accès public à un tel lieu et à l'observatoire remarquable qu'il pourrait constituer sur l'ensemble de la région métropolitaine. Nous déplorons cependant qu'il ne fasse l'objet d'aucune explication à l'intention des véritables propriétaires du lieu soit la population qui utilise le parc et apprécie la silhouette de la montagne.

Héritage Montréal attend donc de la présente consultation qu'elle amène la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada à collaborer avec les organismes comme le nôtre et Les amis de la montagne pour mettre en place un programme d'interprétation de cet équipement qui communique clairement le fait qu'il jouit d'un privilège temporaire d'occupation de ce site public aménagé par Olmsted à la demande des Montréalais, que sa forme n'est pas

le résultat d'un effort d'architecture mais d'une réponse directe aux normes et aux besoins techniques et qu'il sera éliminé lorsque les progrès de la technologie le permettront.

d. Amélioration des évaluations de projets en secteur patrimonial :

Le processus de développement de ce projet a démontré une grande volonté des parties d'en arriver à une entente qui contribue financièrement au mont Royal ce dont Héritage Montréal les félicite fermement. Cependant, ces négociations ont négligé la dimension essentielle de ce site – sa valeur patrimoniale – et pourrait créer une situation semblable à celle des stationnements qui accaparent une partie du paysage du parc en ce sens que la Ville de Montréal se sent peu encouragée à les réduire compte tenu des revenus importants qu'elle en tire.

Héritage Montréal s'attend donc à ce que la présente consultation aide à établir clairement l'obligation pour tout projet et programmes, y compris ceux qui seraient négociés par les autorités municipales en dehors du cadre normal d'émission de permis de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble, de comprendre systématiquement des évaluations minimales des impacts sur le patrimoine bâti, paysager, archéologique, mémoriel et naturel. Cela devrait s'appliquer aussi aux ententes négociées sur l'occupation temporaire du domaine public, à plus forte raison lorsque ce domaine est le parc créé suite aux pétitions citoyennes il y a près de 150 ans.

Enfin, nous notons la particularité de ce projet qui associe une administration municipale et une société fédérale sur un champ de compétence qui semble partagé. Nous saluons l'effort des parties qui, grâce à la Charte de la Ville de Montréal, ont amené une entente volontaire d'intérêt pour le patrimoine collectif montréalais, québécois et canadien. Au plan des responsabilités en patrimoine, on est plus familier avec celles de la Ville en matière de patrimoine mais les engagements du gouvernement du Canada sont moins connus du public montréalais. Rappelons ici que le Canada est partie à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Outre la reconnaissance de la valeur universelle de certains sites, cette Convention engage les États à des actions cohérentes et positives pour l'ensemble de leur patrimoine. Son article 5 invite ainsi les États comme le Canada à *«adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale»*. On est donc en droit de s'attendre à ce que la Société Radio-Canada se sente partie prenante et responsable de la protection et la mise en valeur du mont Royal et nous enjoignons la Ville de

Montréal de l'inviter à participer aux travaux de la Table de concertation mise sur pied par la Ville de Montréal pour y voir.

À Montréal, le 24 octobre 2008